



---

**Procès-verbal de la vingtième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 12 juin 2018, 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Châteauguay / ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

---

**PRÉSENCE :**

- ↳ Doyle, Barry ..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↳ Poissant, Roxanne ..... Beauharnois, administratrice, siège n° 2
- ↳ Routhier, Pierre-Paul ..... Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↳ Tremblay, Bruno ..... Beauharnois, administrateur, siège n° 1

**Autre(s) présence(s) :** Gravel, Alain ..... Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie  
Jacques Malenfant ..... Beauharnois, directeur général  
Gagnon, Sébastien ..... Châteauguay, directeur général

---

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

**2. ORDRE DU JOUR**

**2018-158** Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbal d'assemblées
4. Approbation de la liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
6. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
7. Prochaine assemblée
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ.**

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉES**

**2018-159** Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dix-neuvième assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le vendredi 27 avril 2018, tel que déposé.

**ADOPTÉ.**



#### 4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-160

Attendu que, depuis la dernière assemblée, les comptes suivants ont été payés, à savoir :

| Chèque n°    | Description  | Montant              |
|--------------|--|----------------------|
| 065          | Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 10                    | 603 650,20 \$        |
| 066          | Création Webson – Hébergement & nom de domaine (fact. 1181)                          | 224,20 \$            |
| 067          | Alain Gravel – Frais dépl. 2018-03 (101,74 \$) & Assises UMQ (172,46 \$)             | 274,20 \$            |
| 068          | Gravité Média – publication appel de candidatures                                    | 137,97 \$            |
| 069          | Massicotte Dignard... - Sportplex, surveillance travaux (fact. 103850)               | 5 242,86 \$          |
| 070          | Fidema Groupe Conseils Inc. – Services professionnels, ass. générales (fact. 001-03) | 1 437,19 \$          |
| 071          | Excavations Darches Inc. – Sportplex, égout sanitaire, décompte progressif n° 2 (5%) | 11 085,90 \$         |
| 072          | CHÈQUE ANNULÉ  | 0,00 \$              |
| 073          | Énergir – Période du 2018-03-22 au 2018-04-23  | 93,75 \$             |
| 074          | Nadon Jasmin CPA Inc. – Vérification comptable, exercice 2017 (fact. 9828)           | 3 219,30 \$          |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>625 365,57 \$</b> |

Attendu que les transferts électroniques suivants ont été effectués :

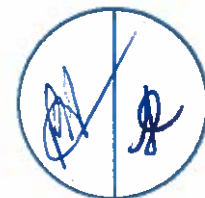
| Description  | Montant             |
|--|---------------------|
| Desjardins – Frais d'intérêts, décaissement n° 12 (22 100 000,00 \$ - 22 051 380,00 \$) / 2018-05-04 | 48 620,00 \$        |
| Desjardins – Frais d'intérêts, décaissement n° 13 (1 000 000,00 \$ - 997 400,00 \$) / 2018-06-01     | 2 600,00 \$         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>51 220,00 \$</b> |

Attendu que les comptes suivant sont à payer :

| Description  | Montant              |
|--|----------------------|
| Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 11  | 955 660,80 \$        |
| Alain Gravel – Frais dépl (avril - 62,35 \$ / mai - 70,52 \$ & Assises UMQ - 622,83 \$) & Papeterie UMQ (85,52 \$) & Achat 2 ordinateurs portables avec Suite Office (1 135,85 \$) | 1 977,07 \$          |
| Massicotte Dignard... - Sportplex, surveillance (fact. 103892 - 4 369,05 \$); Mandat coursive (103937 - 10 635,19 \$)  | 15 004,24 \$         |
| GMS Technologies – Sportplex système séc. (fact. Q13369, 2 006,31 \$) & Contrat surveillance (Q13370, 482,90 \$)   | 2 489,21 \$          |
| Châto Sérigraphies – Gilets polo Régie (fact. 19717)   | 421,62 \$            |
| Énergir – Période du 2018-04-24 au 2018-05-23  | 45,37 \$             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>975 598,31 \$</b> |

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2018, soit un montant de 625 365,57 \$, de même que les charges d'intérêts pour le financement temporaire par versements électroniques, d'un montant de 51 220,00 \$, et d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 975 598,31 \$, pour un montant total de 1 652 183,88 \$.

**ADOPTÉ.**



## 5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1

### 5.1. COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Monsieur Bruno Tremblay indique que le branchement électrique du Complexe au réseau d'Hydro-Québec a été effectué ce jour et que les tests des équipements seront effectués dans les prochains jours. Il confirme donc que les bassins aquatiques seront accessibles par la population à compter du samedi 23 juin prochain.

#### a) Embauche du personnel pour les activités aquatiques

**2018-161**

#### ENTENTE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY RELATIVEMENT À L'EMBAUCHE DU PERSONNEL DU COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Attendu qu'à la suite du processus de dotation en personnel effectué sous la supervision du directeur général et auquel ont participé des représentants du service des loisirs des villes membres ;

Attendu la recommandation favorable unanime formulée par les professionnels mandatés au dossier ;

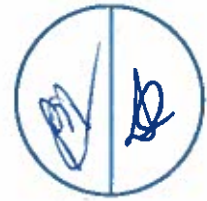
Attendu que, pour des raisons d'optimisation des ressources organisationnelles et de simplification des processus opérationnels, la Régie souhaite confier à la Ville de Châteauguay le mandat de procéder à l'embauche du personnel requis pour assurer les activités du Complexe aquatique familial extérieur, au traitement des payes et à toutes les tâches afférentes en la matière ;

Attendu que la Ville de Châteauguay s'est montrée ouverte et intéressée à cette approche ;

Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier de la Régie à signer avec la Ville de Châteauguay l'entente intermunicipale en matière de prêt de personnel relative à l'embauche, au traitement des payes et à toutes autres tâches afférentes en la matière, du personnel requis pour assurer, pour la saison estivale 2018, la surveillance des aires aquatiques ainsi que la livraison des activités programmées pour les postes et en fonction des salaires qui suivent, à savoir :

| NOM                          | LIEU DE RÉSIDENCE   | POSTE                          | TAUX HORAIRE          |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|-----------------------|
| PRIMEAU, Jonathan            | Beauhamois          | Sauveteur en chef, responsable | 17,25 \$/h, 40 h/sem. |
| BOURBONNAIS, Judith          | Châteauguay         | Sauveteur en chef adjointe     | 16,25 \$/h, 40 h/sem. |
| FELTON, Audrey               | Châteauguay         | Sauveteur en chef adjointe     | 16,25 \$/h, 40 h/sem. |
| BÉLEC-SERGERIE, Alexandra    | Mercier             | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| BELLEMARE, Rose              | Beauhamois          | Assistant-sauveteur            | 12,25 \$/h, variable  |
| BOILEAU, Catherine           | Beauhamois          | Assistant-sauveteur            | 12,25 \$/h, variable  |
| BOURBONNAIS, Cédric          | Châteauguay         | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| DIGNARD, Benjamin            | Beauhamois          | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| GRATTON, Anthony             | Beauhamois          | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| GRÉGOIRE, Derrah             | Châteauguay         | Assistant-sauveteur            | 12,25 \$/h, variable  |
| LACOSTE, Noémie              | Châteauguay         | Assistant-sauveteur            | 12,25 \$/h, variable  |
| MANGINELLI, Lucas            | Verdun              | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| MÉRIAUX, Céline Juliette     | Verdun              | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| SHEPPARD-BENMENSOUR, Morgane | Pointe-des-Cascades | Sauveteur                      | 14,25 \$/h, variable  |
| À venir                      |                     | Préposé à l'accueil            | 12,25 \$/h, variable  |
| À venir                      |                     | Personnel d'entretien          | 15,00 \$/h, variable  |





Il est également résolu que la Régie accorde à la Ville de Châteauguay une compensation équivalente à 30 % des salaires bruts versés à titre de compensation pour les charges sociales, contribution de l'employeur et frais administratifs encourus.

**ADOPTÉ.**

**b) Guide des employés du Complexe aquatique**

Le directeur général dépose et commente sommairement le document « Guide de l'employé » qui sera remis au personnel du Complexe aquatique extérieur.

**2018-162**

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'adopter le document « Guide de l'employé » pour le personnel du Complexe aquatique extérieur tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**c) Équipements pour les tests d'eau quotidiens**

Le directeur général rappelle que des tests pour s'assurer de la qualité des eaux de baignade sont requis sur une base quotidienne, aux trois (3) heures. Il présente les deux (2) options disponibles, à savoir le système Pooltest 6, de la firme Palintes, et le système Color-Q 7 de la firme LaMotte.

**2018-163**

Considérant les conditions particulières liées à l'exploitation de bassins aquatiques extérieurs, notamment l'exposition au soleil et aux conditions climatiques variables (pluies, changement de températures, etc.) ;

Considérant le degré de précision accru offert par le système Pooltest 6, de la firme Palintes ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du matériel et des produits pour réaliser les opérations quotidiennes de validation de la qualité des eaux de baignade du Complexe aquatique extérieur du système Pooltest 6, de la firme Palintes, au coût de 1 468,70 \$, taxes de vente en sus, cette dépense étant à même le fonds d'administration courant de la Régie, à savoir le poste 02 70140-635.

**ADOPTÉ.**

**d) Aménagements temporaires**

Le directeur général indique que les aires des vestiaires seront aménagées de façon temporaire afin d'être disponibles et utilisables lors du début des opérations des aires aquatiques, à l'exception du secteur des douches. Il présente les deux (2) options qui avaient été envisagées dans le cas contraire, à savoir l'usage de chambres des joueurs de l'aréna ou encore la location de roulottes aménagées avec des cabines pour que les usagers se changent de vêtements.

**e) Programmation 2018 des activités aquatiques**

Le directeur général confirme que les bassins aquatiques seront accessibles pour la pratique du bain libre du lundi au vendredi, de 13 h 00 à 20 h 00, et les samedis et dimanches, de 10 h 00 à 20 h 00. Évidemment, en situation de canicule, ces heures pourraient être augmentées selon les circonstances.



Il présente également la proposition qui lui a été soumise par l'équipe de gestion du Complexe aquatique en matière d'activités pour la saison 2018, à savoir une programmation de cours de natation, incluant l'aquaforme, ainsi qu'une programmation de cours de sauvetage.

#### **2018-164** PROGRAMMATION 2018 DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Attendu que, conformément à la recommandation formulée par le Sauveteur en chef du Complexe aquatique familial extérieur, un programme de cours de natation ainsi que de cours de sauvetage sera offert pour la saison estivale 2018 ;

Attendu que le personnel affecté à ces cours doit posséder la formation et les compétences additionnelles requises en la matière ;

Attendu l'entente de prêt de service conclue avec la Ville de Châteauguay en vertu de la résolution numéro 2018-161 ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité :

De statuer que la Régie offrira un programme de cours de natation ainsi que de cours de sauvetage sera offert pour la saison estivale 2018 élaboré de la façon suivante :

| PROGRAMME / COURS         | TARIFICATION (taxes en sus si applicables) |              |
|---------------------------|--|--------------|
|                           | Résident ville membre                      | Non résident |
| <b>COURS DE NATATION</b>  |  |              |
| Préscolaire               | 40,00 \$                                   | 56,00 \$     |
| Junior 1 à 3              | 40,00 \$                                   | 56,00 \$     |
| Junior 4 à 7              | 50,00 \$                                   | 70,00 \$     |
| Junior 8 à 10             | 50,00 \$                                   | 70,00 \$     |
| Aquaforme                 | 40,00 \$                                   | 56,00 \$     |
| <b>COURS DE SAUVETAGE</b> |  |              |
| Jeune sauveteur           | 80,00 \$                                   | 120,00 \$    |
| Étoile de Bronze          | 80,00 \$                                   | 120,00 \$    |
| Médaille de Bronze        | 150,00 \$                                  | 210,00 \$    |
| Croix de Bronze           | 150,00 \$                                  | 210,00 \$    |

D'inclure à l'entente de service conclue avec la Ville de Châteauguay relativement au personnel du Complexe aquatique familial extérieur pour l'été 2018 que le taux horaire du personnel :

- > Affecté à un cours de natation, incluant l'aquaforme, est majoré de 1,00 \$ ;
- > Affecté à un cours du programme de sauvetage est majoré de 2,00 \$.

**ADOPTÉ.**

#### **f) Équipements et matériels divers requis**

Le directeur général mentionne les différents achats à être effectués en fonction de la mise en opérations du Complexe aquatique extérieur et la livraison des activités. Il soumet les offres de prix reçues.



**2018-165** ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET VÊTEMENTS

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses et d'autoriser l'achat :

- ✚ De deux (2) ordinateurs portables et des licences de la Suite Office chez Bureau en Gros, au coût de 987,91 \$, taxes de vente en sus, pour une dépense totale de 1 135,85 \$, cette dépense étant assumée à même le fonds d'administration courant de la Régie, au poste 02-70140-720 ;
- ✚ Des vêtements pour les sauveteurs du Complexe aquatique familial extérieur auprès de la Châto Sérigraphie au coût de 1 568,20 \$, taxes de vente en sus, pour une dépense totale de 1 803,04 \$, cette dépense étant assumée à même le fonds d'administration courant de la Régie, au poste 02-70140-650 ;
- ✚ De casquettes pour les sauveteurs pour un montant total de 200,00 \$, taxes de vente en sus, cette dépense étant assumée à même le fonds d'administration courant de la Régie, au poste 02-70140-650.

**ADOPTÉ.**

**2018-166** TESTS D'EAU SPÉCIALISÉS HEBDOMADAIRES ET PRODUITS CHIMIQUES – ENTENTE DE SERVICE RELATIVE AU PERSONNEL DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier de la Régie à signer avec la Ville de Beauharnois une entente intermunicipale en matière de prêt de personnel et de matériel pour effectuer les tests d'eau spécialisés hebdomadaires et fournir les équipements et produits chimiques requis à cette fin pour la saison estivale 2018.

**ADOPTÉ.**

**2018-167** TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du matériel requis pour la trousse de premiers soins du Complexe aquatique familial extérieur auprès de la firme SANTINEL au coût de 313,52 \$, taxes de vente en sus, pour une dépense totale de 360,47 \$, cette dépense étant à même le fonds d'administration courant de la Régie, à savoir le poste 02-70140-640.

**ADOPTÉ.**

**DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTONOME**

Le directeur général indique que la recherche d'un programme d'aide financière n'a pas obtenu de résultat positif pour l'instant. Une nouvelle approche sera réalisée auprès de l'Institut de cardiologie et, en parallèle, la Régie procédera à un appel de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Le directeur général est mandaté pour s'assurer que le Complexe aquatique disposera d'un défibrillateur externe autonome pour le début des activités et, au besoin, procédera à l'achat du matériel conforme requis auprès du fournisseur ayant soumis le prix le plus bas et cette dépense sera entérinée lors d'une prochaine assemblée





**2018-168 MATÉRIEL D'ANIMATION**

Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du matériel d'animation requis pour les activités de la saison estivale 2018 du Complexe aquatique familial extérieur auprès de la firme AQUAM au coût de 7 863,25 \$, taxes de vente en sus, pour une dépense totale de 9 040,77 \$, cette dépense étant à même le fonds d'administration courant de la Régie de la façon suivante, à savoir :

- ↳ En transférant du poste 02-70140-100 (rémunération) au poste 02-70140-640 (pièces et accessoires) un montant de 8 500,00 \$ ;
- ↳ En affectant cette dépense à même le fonds d'administration courant de la Régie, au poste 02-70140-640.

**ADOPTÉ.**

**5.2. SPORTPLEX – PHASE 1**

**a) Avenant de modification n° 10**

**2018-169** Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2018-146 adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 avril 2018, Le conseil a autorisé l'avenant de modification n° 10 à l'exception des dépenses relatives aux serveurs, pour laquelle un complément d'information est demandé avant de statuer;

Attendu le complément d'information fourni à cet effet par les professionnels au dossier ;

Attendu que la Régie dispose des liquidités financières pour supporter ces dépenses accessoires additionnelles ;

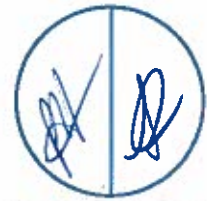
Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense relative à la fourniture et à l'installation des serveurs requis pour supporter les systèmes de vidéo captation installés dans la section à gazon synthétique et dans le gymnase de même que les opérations courantes du Sportplex, au coût de 23 230,06 \$, taxes de vente en sus, telle que contenue à l'avenant de modification au contrat n° 10, pour un montant total avec taxes de vente de 26 708,76 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée à la conception et à la construction du Sportplex.

**ADOPTÉ.**

**b) Avenant de modification n° 12**

**2018-170** Attendu qu'en date du 23 mai 2018, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition pour bonifier différents éléments du Sportplex, à savoir pour :

- ↳ Couvrir le coût d'augmentation du prix du bitume incorporé dans le pavage, au coût de 8 110,30 \$, taxes de vente en sus ;
- ↳ Couvrir le coût d'ajout d'unité de climatisation dans la salle de télécom, au coût de 10 239,90 \$, taxes de vente en sus ;
- ↳ Charger et disposer hors du site du Sportplex tout le matériel des piles préexistantes situées dans la partie avant, jusqu'au niveau du terrain naturel, incluant le nivelage des lieux après disposition des matériaux excédentaires, au coût de 69 054,00 \$, taxes de vente en sus ;



Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie pour tous ces éléments et la validation préliminaire effectuée auprès des administrateurs ;

Attendu que la Régie dispose des liquidités financières pour supporter ces dépenses accessoires additionnelles ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant de modification au contrat n° 12, au montant de 87 404,20 \$, taxes de vente en sus, pour les trois (3) éléments identifiés, pour un montant total avec taxes de vente de 100 492,98 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée à la conception et à la construction du Sportplex.

**ADOPTÉ.**

**c) État d'avancement de travaux**

Le directeur général mentionne que les travaux d'inspection et d'analyse préliminaires à la réception provisoire des installations sont débutées et devraient être complétés à très court terme. Les installations seront donc utilisables dans les prochains jours, donc pour la période estivale 2018, à l'exception de l'aire à gazon synthétique qui devrait être affectées à compter de la troisième semaine de juillet en marge des travaux relatifs à l'ajout de la mezzanine suspendue affectée aux corridors de course.

À cet effet, il indique que des démarches préliminaires de validation auprès des instances concernées ont été requises (conformité aux normes du Code du bâtiment en matière de protection incendie et de sécurité incendie, etc.), ce qui a entraîné un décalage dans le lancement de l'appel d'offres public, qui se fera au courant de la semaine prochaine. L'échéancier révisé présenté prévoit toujours une livraison des installations pour le début de la saison d'activité d'automne 2018, soit pour la fin septembre.

**d) Ministère des Transports -- Demande pour le maintien de l'accès temporaire**

**2018-171**

Attendu qu'afin de permettre la réalisation des travaux de la Phase 1 du Sportplex, l'entrepreneur avait demandé et obtenu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'un accès temporaire au boulevard René-Lévesque (route 132), moyennant notamment le dépôt d'une garantie monétaire d'un montant de 25 000 \$ pour garantir la remise des lieux en état ;

Attendu que la Régie est présentement en attente d'une réponse à la demande de subvention qu'elle a déposée au gouvernement du Québec en vue du début prochain des travaux de la Phase 2 du Sportplex ;

Attendu qu'il est opportun et pertinent pour la Régie de maintenir en place l'aménagement temporaire au boulevard René-Lévesque (route 132) présentement en place ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité que la Régie demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation de maintenir en place l'accès temporaire au boulevard René-Lévesque (route 132) installé dans le cadre de la réalisation des travaux de la Phase 1 du Sportplex et, à cet effet, autorise :

↳ Le directeur général a signé tous documents qui seraient requis à cette fin ;

↳ Le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 25 000 \$ au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, sur acceptation par le ministère de la demande formulée par la Régie pour le maintien de l'accès temporaire.

**ADOPTÉ.**





## e) Ministère des Transports – Demande d'analyse pour un accès unidirectionnel permanent

**2018-172** Attendu que l'accès au site du Sportplex se fait en transitant par l'entrée charnière du Centre de formation professionnelle de Châteauguay, le Sportplex n'ayant pas la permission d'accéder directement au boulevard René-Lévesque (route 132) ;

Attendu que, considérant la configuration particulière de l'accès actuel au boulevard Brisebois, à proximité du feu de circulation au croisement du boulevard René-Lévesque (route 132) et en biais avec l'entrée principale du Centre hospitalier Anna-Laberge, mais également pour des raisons de sécurité de la clientèle et des utilisateurs des installations de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, un accès permanent unidirectionnel au boulevard René-Lévesque (route 132) serait à considérer;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité que la Régie demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'autorisation d'implanter un accès unidirectionnel permanent au boulevard René-Lévesque (route 132) et, à cet effet, mandate le directeur général pour discuter des termes et conditions qui seraient requis à cette fin et à signer tous les documents nécessaires en conséquence.

**ADOPTÉ.**

### **5.3. MODE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1**

Le conseil d'administration mandate le directeur général d'établir le profil de la candidature recherchée pour assumer la charge de coordonnateur des infrastructures de la Régie.

## **6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

La Régie demeure en attente de la réponse à la demande de subvention qu'elle a soumise en novembre dernier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV. Le dossier suit son cours et un retour d'ici la fin du mois de juin pourrait être envisageable. Ce sujet fera l'objet d'un suivi lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Monsieur Pierre-Paul Routhier précise que la Ville de Châteauguay recevra à très court terme le rapport d'évaluation de ses installations actuelles mais que les indications préliminaires tendent vers une relocalisation requise du bassin aquatique intérieur. À cet effet, monsieur Routhier incite les représentants des organismes locaux à s'impliquer dans la promotion du dossier auprès des instances gouvernementales concernées afin de signifier aux décideurs politiques l'importance de ce dossier et ainsi contribuer à son acceptation dans les meilleurs délais.

## **7. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 septembre prochain, à 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois, 660, rue Ellice, Beauharnois. Une assemblée extraordinaire pourrait être convoquée pour le vendredi 6 juillet, en lieu avec le dossier de la mezzanine suspendue. Un avis de convocation sera diffusé sur le site Internet de la Régie si c'est le cas.

## **8. VARIA**

Il n'y a aucun point ajouté en varia.



## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les principales questions adressées au conseil d'administration par les personnes présentes, pour lesquelles les réponses ont été fournies, couvraient les sujets suivants, à savoir :

- ☞ L'intérêt des représentants de l'organisme GESTAFORME, qui exploite pour la Ville de Châteauguay les installations de sa piscine intérieure du POLYDIUM, à s'impliquer dans l'élaboration finale du Programme fonctionnel et technique (PFT) de la Phase 2 du Sportplex, notamment en lien avec la consultation publique annoncée ;
- ☞ La coordination des programmes de natation offerts au Complexe aquatique familial extérieur avec celui du POLYDIUM afin d'augmenter l'offre de services à la population ainsi que l'opportunité de procéder par processus regroupés lorsque la nature des activités et des services le permet (tests de qualité de l'eau de baignade, achat d'équipements tels les défibrillateurs externes autonomes, etc.).

## 12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

**2018-173** Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyée de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14 h 50.

**ADOPTÉ.**

  
\_\_\_\_\_  
**Bruno Tremblay,**  
président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
**Alain Gravel,**  
Secrétaire-trésorier